



Evaluation des diplômes Masters – Vague B

ACADEMIE : LIMOGES

Etablissement : Université de Limoges

Demande n° S3MA120000264

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit et administration des organisations

Présentation de la mention

La mention « Droit et administration des organisations » s'adresse à des étudiants désirant administrer des organisations ayant pour charge des services d'intérêt général, avec une spécialisation particulière dans le domaine du sport pour l'une des spécialités. L'objectif est de créer une mention pluridisciplinaire ouverte plus largement à des licences d'AES (Administration économique et sociale), de droit et d'économie, et offrant une meilleure formation aux cadres du secteur concerné.

La mention fait l'objet d'une restructuration pour mettre en adéquation l'offre pédagogique et les besoins nouveaux de formation. Elle s'articule autour d'un M1 « Droit et administration des organisations » et composé de deux spécialités en M2, « Droit et économie du sport » et « Droit et administration des organisations partenariales et/ou associatives ». Au niveau de la première année, le master permet aux étudiants de licence d'administration économique et sociale ou de licence de droit une préparation à l'entrée en M2, avec un enseignement approfondi en droit (droit social, droit du travail), mais aussi pluridisciplinaire (sociologie des organisations, économie sociale, économie régionale, analyse des données).

Dans le cadre du PRES (pôle de recherche et d'enseignement supérieur), la mention vient en complément de deux spécialités offertes par l'Université de Poitiers : un master spécialisé en partenariat public privé ayant vocation à former des juristes spécialisés dans les contrats de partenariats et marchés publics pour des cabinets d'avocats ; un second master portant sur l'économie sociale et solidaire, plus particulièrement pour le secteur des mutuelles et des coopératives.

Au niveau national, les autres masters du même secteur sont orientés soit sur la gestion comptable et financière des structures portés par des IAE (Institut d'administration des entreprises) ou UFR économie et gestion, soit la gestion des activités de structures sportives portées par des UFR de sciences ou STAPS (Sciences et techniques des activités physiques et sportives).

L'approche juridique de l'organisation des administrations de la mention est donc une spécificité régionale intéressante.

Les débouchés des spécialités, toutes deux à vocation professionnelle, sont bien distingués et identifiés : la spécialité « Droit et économie du sport », a pour objectif la formation juridique, administrative et managériales des professionnels qui se destinent à assurer des fonctions de direction, d'encadrement ou de chargé de missions dans le secteur du sport. La spécialité « Droit et administration des organisations partenariales et/ou associatives » a pour objectif de former aux métiers dans le secteur des services d'intérêt général ou associés à l'économie sociale et solidaire, les secteurs développant des activités partenariales, le secteur associatif, le secteur coopératif...

Indicateurs

| | |
|---|-------|
| Effectifs constatés | 39 |
| Effectifs attendus | 92 |
| Taux de réussite | 100 % |
| Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses) | NR |
| Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses) | NR |
| Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses) | NR |

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention, dans sa nouvelle configuration, présente une offre de formation cohérente sur un créneau bien spécifique. Elle est servie par un encadrement de qualité, et répond à des objectifs scientifiques et professionnels sérieux. La mention est incontestablement dynamisée par la présence du M2 « Droit et économie du sport ». La nouvelle spécialité de M2, « Droit et administration des organisations partenariales et/ou associatives », devra faire ses preuves tant pour les débouchés que pour son intrication avec le monde professionnel. La mention « Droit et administration des organisations » vient compléter l'offre de formation de l'établissement en offrant des débouchés spécifiques.

L'organisation pédagogique de la spécialité « Droit et économie du sport » est marquée par l'originalité d'une itinérance de la formation sur différents sites, par l'alternance et l'apprentissage et par les TICE (Technologies de l'information et de la communication pour l'éducation). L'organisation de la spécialité « Droit et administration des organisations partenariales et/ou associative » est en revanche classique. Nombreuses mutualisations sont organisées au niveau du M1 avec d'autres mentions. Cependant, les mutualisations entre les deux spécialités sont matériellement difficiles à raison de l'alternance mise en place pour « Droit et économie du sport ». Les stages sont particulièrement développés pour la mention. Dès le M1, les étudiants ont un stage de 6 semaines avec un rapport à rédiger. En M2, un stage de 3 mois minimum est prévu pour la spécialité « Droit et administration des organisations partenariales et/ou associatives ». La politique de stage est particulièrement élaborée pour la filière « Droit et économie du sport » pour laquelle l'alternance est le principe. A l'aide des contrats d'apprentissage, c'est une politique de placement à l'emploi qui s'est finalement mise en place.

La mention recrute 40 à 50 étudiants en M1 et autant en M2, soit une vingtaine pour chaque spécialité, dont la moitié provient du M1 « Droit et administration des organisations ».

La mention est pilotée par une équipe dynamique, composée de 5 professeurs et 5 MCF (maîtres de conférences), ainsi que 20 professionnels (avocats, magistrats, directeurs de structures, économistes, etc.). Ce pilotage s'appuie aussi sur le réseau du Centre de droit et d'économie du sport pour les organisations sportives, sur les partenaires du réseau de l'économie sociale et enfin sur les collectivités territoriales. La mention est adossée à l'équipe de recherche de l'Observatoire des mutations institutionnelles et juridiques (OMIJ) et à celle du Centre de droit et d'économie du sport (CDES). Des relations étroites avec des sociétés savantes ont été tissées autour de la filière « Droit et économie du sport » (pas de liens évoqués pour l'autre spécialité). L'université a mis en place des procédures d'évaluation au niveau de la mention et des spécialités auxquelles les étudiants sont largement associés.

Les relations internationales sont développées dès le M1 dans le cadre de convention *Erasmus*. La spécialité « Droit et économie du sport » fait l'objet de plusieurs conventions dont l'une vise un projet d'exportation du diplôme vers l'Amérique du Sud. Les échanges avec les universités étrangères sont nombreux. Cette spécialité organise également des séminaires de 3 à 4 jours à l'étranger, en relation notamment avec le CIO (Comité international olympique) et l'UEFA (Union européenne de football association). On peut cependant regretter qu'aucune indication sur les flux d'étudiants concernés par ces échanges n'ait été fournie. La dimension internationale de la filière en création « Droit et administration des organisations partenariales et/ou associatives » n'est en revanche pas évoquée.

- Points forts :
 - Le pilotage de la mention par une équipe éprouvée.
 - La cohérence de l'offre pédagogique, adéquation aux objectifs scientifiques et professionnels.
 - La politique de stage efficace, confirmée par un excellent taux d'insertion.
 - La recherche d'une ouverture vers l'international.
 - La qualité du dossier présenté.
- Points faibles :
 - L'implication dans les réseaux locaux et la pertinence des débouchés de la nouvelle spécialité « Droit et administration des organisations partenariales et/ou associatives ».
 - L'adossement de la nouvelle spécialité à la recherche.

Notation)

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement)

Le comité de pilotage de la mention devrait veiller à ce que la nouvelle spécialité « Droit et administration des organisations partenariales et/ou associatives » trouve son public et ses débouchés.

Appréciation par spécialité

Droit et économie du sport

• Présentation de la spécialité :

La spécialité « Droit et économie du sport », après 25 ans d'existence, a tissé une collaboration très étroite avec le milieu sportif et associatif. La spécialité s'appuie sur les réseaux locaux afin d'assurer aux étudiants l'accès à des offres de stages et d'emplois dans le réseau des sociétés régionales d'aménagement et d'équipement, ainsi que dans les associations d'actions économiques, sociale et culturelle. Il existe un partenariat en projet avec une revue professionnelle. Elle a pour objectif de former aux disciplines émergentes du droit et de l'économie du sport. Le recrutement est national, avec 2 étudiants locaux seulement par promotion. Le taux de réussite est proche de 100 % à raison d'une politique de sélection stricte à l'entrée de la spécialité.

La formation de 385 h présente donc la particularité d'être pluridisciplinaire en alliant des cours magistraux (le droit, l'économie et la gestion) dans le secteur du sport. L'équipe pédagogique est composée d'universitaires et de nombreux professionnels du monde du sport.

La politique de stage est particulièrement bien développée, la formation ayant principalement lieu sous forme de contrat d'apprentissage. De nombreux liens se sont ainsi tissés avec les milieux socio-professionnels, offrant ainsi au diplôme une bonne visibilité et aux diplômés une bonne insertion professionnelle : sur 420 diplômés (25 promotions), 390 ont une activité professionnelle dont 320 dans le milieu du sport. La spécialité répond aux besoins de formation en droit, en gestion et en management pour des étudiants qui se destinent à assurer des fonctions de direction, d'encadrement ou de chargé de missions dans le secteur du sport.

• Indicateurs :

| | |
|---|-------|
| Effectifs constatés | 20 |
| Effectifs attendus | 20 |
| Taux de réussite | 95 % |
| Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses) | 100 % |
| Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses) | 70 % |
| Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses) | 70 % |

• Appréciation :

Il s'agit d'une excellente formation dont la forte attractivité s'explique par son adaptation aux objectifs professionnels et par un taux d'insertion professionnel élevé. La spécialité, qui existe depuis 1984, a une bonne notoriété. Le dossier est très complet et d'excellente qualité.

• Points forts :

- Une formation en parfaite adéquation avec les objectifs professionnels visés.
- Une forte implantation dans le monde associatif et professionnel.
- Un pilotage fort.
- Une politique des stages efficaces.
- Un taux d'insertion professionnelle élevé.

• Point faible :

- Pas d'information sur les flux d'étudiants concernés par l'ouverture internationale.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A+

Recommandations pour l'établissement

Compte tenu des observations faites, aucune recommandation ne paraît nécessaire, sauf à apporter les quelques compléments d'information sur le nombre d'étudiants partant à l'étranger dans le cadre du diplôme.

Droit et administration des organisations partenariales et/ou associatives

• Présentation de la spécialité :

La formation offre 254 h de cours et 36 h de TD (travaux dirigés). Les enseignements sont transversaux et conjuguent le droit, l'économie, la gestion, le management et les RH (ressources humaines). Les stages ont une durée minimale de 3 mois et donnent lieu à un rapport de stage avec soutenance. La spécialité est offerte à la formation continue, mais pas à l'apprentissage ou en alternance.

La spécialité, qui s'affiche plutôt comme une filière professionnelle, ménage néanmoins un possible débouché vers la recherche moyennant le suivi de deux colloques et la rédaction d'un mémoire de recherche.

La spécialité « Droit et administration des organisations partenariales et/ou associatives » a pour objectif d'offrir des compétences juridiques, d'analyse économique et stratégique et de pilotage pour des professionnels destinés à diriger des structures associatives et semi-publiques. La formation débouche sur les métiers dans le secteur des services d'intérêt général ou associées à l'économie sociale et solidaire, les secteurs développant des activités partenariales, le secteur associatif, ou encore le secteur coopératif. Cette nouvelle spécialité vient donc compléter l'offre de formation en poursuivant des objectifs scientifiques et professionnels connexes, mais distincts de la spécialité « Droit et économie du sport ».

• Indicateurs :

| | |
|---|----|
| Effectifs constatés | SO |
| Effectifs attendus | NR |
| Taux de réussite | SO |
| Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses) | SO |
| Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses) | SO |
| Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses) | SO |

• Appréciation :

La création de cette nouvelle spécialité paraît justifiée au regard des mutations du secteur des services d'intérêt général, et par la nécessité de répondre aux besoins en professionnels multi-compétents. Les métiers visés sont correctement identifiés, mais l'avenir devra confirmer l'effectivité concrète des débouchés en termes d'emplois. L'adossement de la spécialité au monde professionnel n'est pas encore avéré.

• Points forts :

- Une formation transversale en adéquation avec les objectifs professionnels définis.
- La cohérence de la spécialité dans l'offre globale de formation.

• Points faibles :

- La nécessité de conforter l'adossement au monde socio-professionnel et à la recherche.
- Des débouchés professionnels à confirmer.
- Un pilotage de la spécialité sans représentant du monde professionnel.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B



Recommandations pour l'établissement

Cette nouvelle spécialité devra faire ses preuves.

Il conviendrait :

- De renforcer la lisibilité de l'intitulé de la spécialité.
- De développer des partenariats avec les acteurs du secteur concerné.
- D'envisager des échanges avec d'autres universités françaises ou étrangères.
- De mettre en place un comité de pilotage associant des professionnels.

L'adossement à la recherche devrait également être conforté.

A l'avenir, Il faudra être attentif au suivi des étudiants diplômés pour pouvoir justifier de la pertinence de la formation en termes d'emplois effectifs.